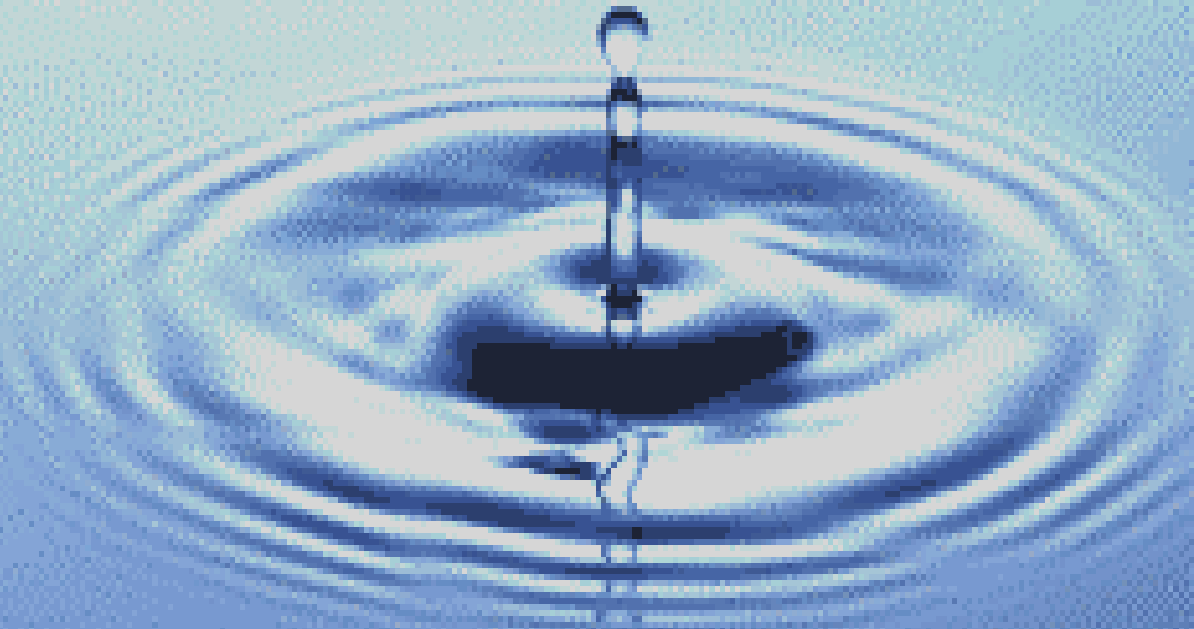


Gestion forestière et Eau potable: Analyse de cas et recommandations

Forest management and drinking water : Case studies and recommendations

Étude prospective de sites

Recommandations aux sites français et suisses du projet
Alpeau





(Contexte scientifique) Contexte législatif: rappel sur la réglementation sur la protection des captages en France et en Suisse



- Définition de trois périmètres de protection équivalents

Périmètre de Protection Immédiat ⇔ zone S1

Périmètre de Protection Rapprochée ⇔ zone S2

Périmètre de Protection Rapprochée ⇔ zone S3

- En France, les prescriptions sont adaptées à chaque captage (déclaration d'utilité publique)

- En Suisse, les règles de protection sont fixées par la Confédération, elles sont les mêmes pour tous les captages



Etude de cas où la forêt est gérée de façon à protéger la ressource en eau potable

Mesures forestières

Modalités d'action

« Inventaire » de sites:

- France: Saint-Etienne, Vittel, Masevaux
- Allemagne: Munich, Hanovre
- Autriche: Vienne
- Suisse: Bâle, Winterthur
- Etats Unis: New York, Boston, Baltimore
- Japon: Tokyo

D'autres sites dans le monde (Equateur Quito, Costa Rica...)



Résultats obtenus

Mesures forestières



- De très grandes similitudes :
 - Couvert forestier continu
 - Présence de feuillus
 - Végétation dynamique et en bonne santé
 - Précautions lors de l'exploitation forestière
 - Limites des sources de pollution
 - Attention particulière autour des points sensibles
- Et quelques points de divergence
 - Le bois mort et les rémanents, brûlage
 - Gestion aux abords des points de captage

RECOMMANDATIONS DE GESTION

- Couvert forestier continu:
 - peuplements stables, vigoureux, adaptés en station
 - traitement sylvicole favorisant un couvert forestier continu
- Essences adaptées, diversité
- Exploitation respectueuse des sols et adaptée au contexte
- Limiter les sources de pollution
- Ne pas construire de route dans les zones sensibles
- Conserver des populations de gibier acceptables pour garantir la régénération
- Ne pas développer d'activités récréationnelles « dangereuses »



Modalités d'action

- Acquisition foncière
 - passée (et présente) en Europe
 - présente et active aux États Unis, complétée par la contractualisation
- Contractualisation avec le monde agricole
 - en Europe, exemple de Munich
 - aux États Unis, de nombreux contrats
- Contractualisation avec le monde forestier
 - programmes de protection des espaces ruraux aux États-Unis / Principe des droits de développement

Ces contrats servent à conserver l'état boisé ou agricole des terrains
New York: incitation à la création de plans de gestion, application des BMP, prise en compte des cours d'eau et zones humides

CONCLUSION SUR LES MODALITÉS D'ACTION

Deux nécessités: conserver l'état boisé et ensuite appliquer une gestion adaptée

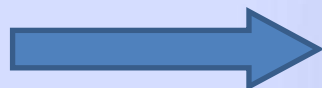
En Europe :

- Acquisition foncière, si non réalisée dans le passé → réglementation
- Contraintes mais aucune indemnisation pour les propriétaires forestiers
- Limites de la réglementation : garantit l'état boisé, mais non une gestion adaptée

Aux États Unis: contractualisation pour répondre à ces deux enjeux

Pour garantir toutes les fonctions de la forêt, il serait prudent de les rémunérer.

Europe : besoin de trouver de nouveaux outils



Contractualisation

Revoir les prescriptions forestières sur les PPI



Photo prise à Lausanne, juin 2008



Conclusion

- De nombreux sites ont adopté une gestion forestière particulière pour protéger leurs ressources en eau potable (raisons écologiques et économiques)
- Gestion forestière très similaire
↔ bibliographie scientifique
- Il est urgent de protéger l'eau issue des forêts et de rémunérer les forestiers pour leur bonne gestion, afin de pérenniser la fonction protectrice de la forêt.
➔ Faire de la protection de l'eau potable un produit écologique vendu par la forêt





Merci de votre attention !!!